

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 24 Juin 2024

Délibération n°2024/2/46

Nomenclature : 7-1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION

Vu les articles L 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance au Premier Adjoint, Miguel BEADES, pour la présentation et le vote du compte administratif, puis il quitte la salle du Conseil.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023 s'établit ainsi avant affectation des résultats :

SECTION INVESTISSEMENT

Réalisation recettes	+ 4 527 350,22 €
Réalisation dépenses	- 2 780 762,97 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2023 :	= 1 746 587,25 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2022 :	+ 993 605,59 €
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023 (001)	+ 2 740 192,84 €
<i>Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)</i>	+ 449 372,05 €
<i>Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)</i>	- 745 831,22 €
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023 (Excédent de Financement)	+ 2 443 733,67 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisation recettes	17 212 176,57 €
Réalisation dépenses	14 704 659,63 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2023 :	2 507 516,94 €
Excédent reporté	411 790,99 €
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023 :	2 919 307,93 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, il est demandé à l'assemblée de prendre position sur le vote du compte administratif du budget communal 2023.

LE CONSEIL,